

BREIZ SANTEL



ÉTÉ 1987
35^e année
N° 132.

Prix 8 F.

MOUVEMENT POUR LA PROTECTION
DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS



«BRAUITÉ santel BREIZ»

Appuyé par sa revue, **Breiz Santel**, le Mouvement pour la protection des Monuments religieux Bretons a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons (humbles croix de chemin, chapelles, fontaines...) en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré les réactions encore trop peu nombreuses mais combien encourageantes (comité de quartiers, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvé dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-mêmes; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

Certes, de nombreux efforts ont abouti. Mais **des milliers** de chapelles peuplent notre pays. Il n'y aura pleinement d'action efficace que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur édifiatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les routes du Tro Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant: qui que vous soyez, apportez-lui votre soutien avec enthousiasme, pour Dieu, pour «**la beauté sacrée de la Bretagne**».

Amis lecteurs et lectrices

Si vous trouverez de l'intérêt à la lecture de notre revue, faites lui des abonnés. En effet, le but de Breiz Santel n'est pas d'éditer une revue, mais de restaurer et de rendre à la vie nos monuments religieux. C'est à cela que doivent servir les subventions. Si bien que nous, qui rédigeons et éditons le bulletin, nous craignons toujours d'alourdir par les frais d'impression, d'illustration et d'expédition les frais généraux du Mouvement. Ainsi almerions-nous vous offrir régulièrement une couverture en couleurs, d'autant plus que nous possédons de très beaux documents. Il nous faut donc beaucoup d'abonnés. Ne croyez-vous pas qu'il y a en Bretagne et dans tout l'Hexagone, nombre de gens qui lisant ou découvrant notre revue, sont soudainement enthousiastes, et confortés, comme le Père Yves Guillermin, dont dans ce numéro nous publions l'émouvante lettre qu'il nous a adressée, avec son excellent ouvrage sur nos chapelles. Aidez-nous à faire de ce modeste bulletin le messager de Breiz Santel!

BREIZ SANTEL: Association fondée et déclarée en 1952. Reconnue d'utilité publique

FONDATEUR: Gérard VERDEAU (1931-1975).

PRÉSIDENT: Henri MAHO.

SIÈGE SOCIAL: 1, rue Paul Helleu, 56100 VANNES. CCP NANTES 1536 85 H

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL: BREIZ SANTEL B.P. 22 56260 Larmor-Plage.

BREIZ SANTEL: Bulletin trimestriel. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Henri Maho.

COMMISSION PARITAIRE: N° 59441.

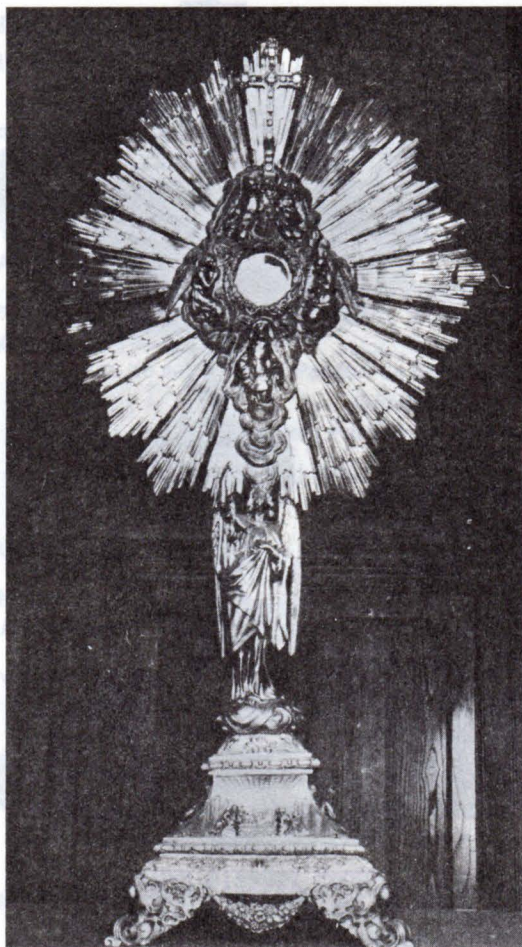
PHOTOCOMPOSITION: Atelier Le Dœuff, Lorient.

IMPRESSION: Imprimerie Régionale, Bannalec.

MAQUETTE-MISE EN PAGES: Herry Caouissin.

Notre couverture: Jeunes filles du pays de Melrand (Morbihan) priant au pied de la croix de la jeune martyre pour sa pureté: Morised Jaffrezo. (Image tirée du film «La complainte de Morised Jaffrezo» Photo Ronan Caerleon-Brittia-films).





SERAIT-ON REVENU AUX JOURS SACRILÈGES DE

1793 ?

Un ostensor comme celui-ci transformé en

← *«clignotant d'ambiance»!*

Un marchand forain à qui une vieille dame pieuse rachetait — non sans de grands sacrifices — les vases sacrés qu'elle voulait sauver de la profanation lui disait «quelles bonnes affaires je fais avec tout ça!» De bonnes affaires, avec des ostensoirs, des calices! pourquoi ne s'en vanterait-il pas? Il ne sait pas lui, en quoi cela est choquant, pour ne pas dire odieux, puisque «tout ça» lui a été cédé par une paroisse. Une paroisse où apparemment on ignore la loi qui interdit à l'affectataire (l'utilisateur: le prêtre) la vente des biens religieux dont le propriétaire est la commune.

Ceux qui vendent ainsi des objets des cultes pensent-ils à l'usage qui peut en être fait à notre époque d'irrespect, de profanation du sacré? Qu'ils veuillent bien réfléchir à ces faits:

Une chape très belle, a été achetée dans une foire à la brocante «pour un déguisement»... «Je me demande quel déguisement» disait, un peu ennuyée, la brocanteuse.

Dans de semblables vases sacrés:
Calice, patène et ciboire,
On sert sans scrupule, apéritifs
et lichouseries!



On peut se le demander en effet! N'a-t-on pas vu ces temps-ci à la télévision une jeune chanteuse, Sabine Paturel, décorer son costume burlesque d'un chapelet dont la croix ballottait à chaque mouvement? Et une autre, Jeanne Mas sur TF1 et sur A2, paraître avec trois croix à une oreille, et une autre croix cousue sur son bas noir sexy au ras de sa mini-jupe? Dire à ces artistes qui ne sont certes pas dénuées de talent, qu'elles nous offensent gravement ne serait peut-être pas inutile. Si on le leur disait souvent, et gentiment, elles renonceraient peut-être à vouloir être drôles aux dépens de la croix du Christ. Car il n'y a pas toujours dans les aberrations de ce genre autre chose que le désir d'être drôle, fantaisiste.

Était-ce le désir d'être drôle qui chez un brocanteur faisait présenter les chapelets dans un vase de nuit?

Dans certain milieux, que ne ferait-on pas pour paraître original et libéré des tabous! Un artisan qui montait en lampe des objets divers en vint à équiper un encensoir: une ampoule dans la navette et le tour était joué. C'était déjà fort désagréable pour des chrétiens. Mais beaucoup moins révoltant que ce qu'il fit d'un ostensorio dont la custode réservée au Saint-Sacrement, servait de niche à une clignotant multicolore « pour ambiance ».

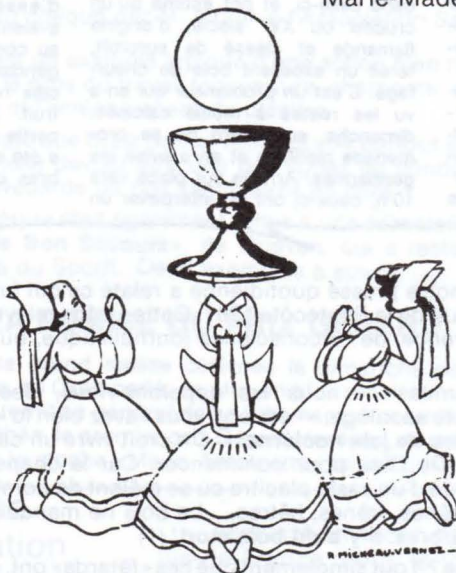
Un tabernacle converti en niche à chien, un autre en bar... cela ne se trouve pas seulement dans les pays où l'Église est persécutée. Cela se trouve en pays chrétien, catholique!

En pays chrétien aussi ce salon où, en attendant le dîner, on offre l'apéritif dans des calices et des ciboires, les petits gâteaux sur des patènes.

Ceux qui pensaient amuser ainsi leurs invités savaient-ils que ces ciboires, ces calices avaient touché le corps du Christ? Savaient-ils que pour les faire aussi beaux que possible des chrétiens avaient donné leurs bijoux, somptueux ou modestes?

Dire: «Si ce calice était celui pour lequel à vingt ans j'ai donné mon seul bijou, seriez-vous gêné vis-à-vis de moi?» serait peut-être créer un malaise salutaire. Et encore: «Oseriez-vous devant moi vous moquer de ceux que j'aime, piétiner leur image? Non?... Alors ne vous moquez pas du Christ, de la Vierge, des Saints, de ce qui les représente et touche à leur culte».

Marie-Madeleine Martinie



(Image bretonne pour communion, composition de R. Micheau Vernez - Édition Ololé).

Pour sauver notre patrimoine religieux

Volés, abandonnés ou transformés, des dizaines d'objets de culte sont chaque année détournés de leur vocation originelle. En collaboration avec le ministère de la Culture et avec les services de police de l'Office central de répression du vol d'art, l'Association Saint-Louis-de-Gonzague veut entreprendre toutes les actions possibles pour sauver les objets de culte catholiques. L'association édite une brochure (tirée à 75 000 exemplaires) destinée à tous les maires et curés de France, leur indiquant des solutions pour lutter contre la dilapidation du patrimoine religieux des Français. A cet effet, elle ouvre une souscription pour couvrir les frais d'impression. Un reçu sera adressé à tous les souscripteurs, les dons étant déductibles des impôts. Association Saint-Louis-de-Gonzague, B.P. 20, 95880 Enghien.

Ça continue !...

Feu de joie à Plougastel

Les jeunes fêtards y jettent un crucifix du XV^e siècle

BREST. — A court de bois de chauffage pour un feu de joie nocturne à Plougastel, cinq jeunes se sont par effraction introduits dans une chapelle pour y dérober le crucifix du XV^e siècle et le jeter dans le feu... Les fêtards iconoclastes ont été entendus, dimanche, par les gendarmes.

C'est la gendarmerie de Plougastel et la brigade des recherches de Brest qui les ont interpellés dimanche. Parmi les cinq jeunes entendus, il y avait un mineur. Tous étaient de Landerneau ou de

Dirinon. Samedi, dans la nuit, ils avaient fait la fête sur la grève à Plougastel, aux abords de la chapelle Saint-Jean. Pour alimenter le feu, ils sont entrés par effraction dans celle-ci, et ont estimé qu'un crucifix du XV^e siècle, d'origine flamande et classé de surcroît, ferait un excellent bois de chauffage. C'est un promeneur qui en a vu les restes à moitié calcinés, dimanche, au hasard de sa promenade matinale et en a avisé les gendarmes. Arrivés sur place vers 10 h, ceux-ci ont pu interpeller un

jeune qui s'enfuyait à cyclomoteur d'une maison voisine. En effet, les jeunes avaient également pénétré par effraction pour y dérober un banc en bois et une bouteille d'essence, et quelques-uns y avaient dormi. Plus tard, la bande au complet était entendue par les gendarmes, puis relâchée. Le crucifix n'a pas été entièrement détruit. Si la croix elle-même est partie en fumée, le corps du christ a été en partie calciné, et les deux bras ont disparu.

(Ouest-France).

Voilà comment notre presse quotidienne a relaté ce qui fut en réalité un **feu diabolique** dans la nuit de la Pentecôte 1987. Cette « info » relève de la désinformation, ou de l'indifférence, de l'inconscience journalistique, ou d'une indulgence aberrante!

Ainsi, cinq « jeunes » — nous les appelons-nous, des voyous, ou des mécréants, vu leur acte sacrilège, — étaient, vous l'avez bien lu **« à court de bois de chauffage pour leur feu de joie nocturne ! »**. On croit vivre un cauchemar! Mais de qui se moque-t-on? De Dieu pour commencer. Car la chapelle Saint-Yann de Plougastel est entourée d'un vaste placître où se mêlent de nombreuses essences: platanes, érables, chênes, frênes, hêtres... Le bois ne manque donc pas! Même sans s'attaquer aux arbres, **il y a du bois mort!** (1)

Alors, que signifie? Tout simplement que ces « fêtards » ont, de propos délibéré et satanique, monté ce feu pour y brûler une image sainte: celle de N.S. Jésus-Christ crucifié!

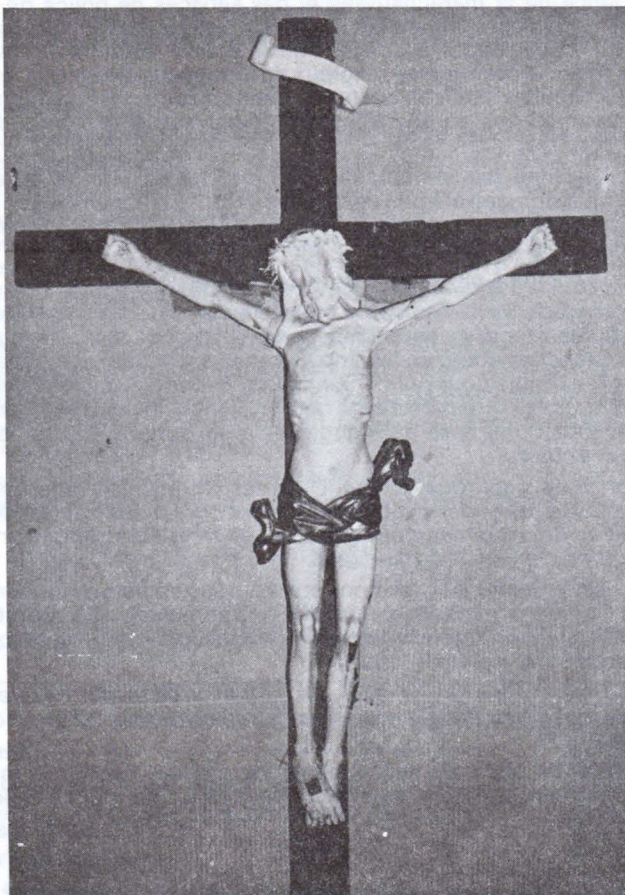
1°) en pénétrant par effraction dans la chapelle.

2°) en choisissant et arrachant un grand crucifix qui **était scellé!**

Aussi est-il affligeant, révoltant, que le compte-rendu de presse ou le rapport de police se soit contenté de consigner sans s'émouvoir: *« Pour alimenter leur feu, ils ont estimé (sic) qu'un crucifix du XV^e siècle, classé de surcroît (ça, peu leur importait à ces iconoclastes! Savaient-ils seulement que ce crucifix était de ce siècle?) ferait un excellent bois de chauffage! »* Pas la plus petite allusion au sacrilège.

3°) Sur ces cinq fripouillards, **« il y avait un mineur »**, est-il précisé! Les quatre autres, par conséquent majeurs. Dès lors, leurs noms auraient du être divulgués. On le fait pour bien moins. Pourquoi ce black-out sur leur identité? Qui protège-t-on? On se pose tout de même des questions.

(1) voir notre couverture.



Le Christ de la chapelle Saint-Jean avant le sacrilège.

(Photo « Amis du Patrimoine de Plougastel »)

4°) Enfin, ils ont été relâchés, après vérification d'identité. Présentez armes! Alors qui sont ces iconoclastes? Nous espérons qu'on finira par le savoir.

En attendant, chez les autorités religieuses et civiles, dans la population de Plougastel, l'émotion et la colère sont profondes. Là-dessus, pas le moindre commentaire dans la presse. Or les Plougastelliz ont été très choqués des dits comptes-rendus.

La mairie-a porté plainte. De son côté, la dynamique association des Amis du Patrimoine de Plougastel-Daoulas souhaite ardemment des appuis. Ainsi, Madame Quintin, la présidente, nous « remercie d'avance de bien vouloir, à **Breiz Santel**, attirer l'attention sur cet acte inqualifiable ». Et d'émettre ce vœu, auquel nous nous associons spontanément: « **Nous espérons que les réactions nous aideront à obtenir une punition exemplaire pour les coupables** ».

L'indulgence de la maréchaussée et des services de police de Brest à leur égard, fait frémir: un encouragement pour d'autres «sans foi ni loi». Car le Crucifix flamand du XV^e siècle, détruit à jamais — on ne peut le restaurer — n'est pas le seul et vénérable trésor du patrimoine religieux de Plougastel-Daoulas. L'église paroissiale et huit chapelles abritent quelques cent soixante statues, dont des crucifixions, sans compter celles du célèbre grand calvaire et des croix de chemin et placitres.

Qu'on ne vienne pas davantage nous dire: «Ces fêtards étaient saouls!» Excuse-t-on un automobiliste pris de boisson? Non! Et rappelons que naguère nos «saints ivrognes de Bretagne» trouvaient le moyen dans leur saoulographie, de saluer la croix qu'ils rencontraient sur leur chemin!

Mais nous sommes plusieurs à faire cette réflexion:

«Et si la chapelle Saint-Yann avait été une synagogue ou une mosquée! Que la Thorad, ce rouleau sacré en parchemin contenant la Loi de Moïse, qu'un chandelier aux sept Branches ou qu'un livre du Coran eussent pareillement été livrés aux flammes du «feu de joie pour l'alimenter», alors, ô mes aïeux, l'info passait à la une des journaux sous ces titres: **Sacrilège raciste... fanatisme moyenâgeux** etc... «Du coup, nous confiait une amie de Plougastel, nous aurions eu droit à la télé, aux radios, et tout et tout!»

Mais bof! Il ne s'agit que du Bon Dieu des Chrétiens. Quelle importance un Christ brûlé, mutilé, que nos ancêtres vénérèrent durant des siècles. Quelle importance qu'il fut un de ces témoignages de foi de ce XV^e siècle breton florissant qui vit éclore tant de merveilles de l'art religieux!

Amis de **Breiz Santel**, Associations sœurs, nous comptons fermement sur vos réactions de Chrétiens, et pour ce qui est de nos compatriotes, de Bretons: **Feiz ha Breiz**. Ou alors, il faudra redire avec le poète François Coppée, lorsqu'en 1904, le Christ, fut en France, mis hors la loi:

«L'avilissement des âmes est-il tel – Qu'aucun cri de révolte ne retentisse – Que la foule est joyeuse (feu de joie!) et se rue au plaisir! Sera-t-il donc dit que nous fûmes des lâches?»

Nann, n'hell ket beza! Pe neuze n'omp ket din ken eus Feiz hon Tadou koz. (Non cela ne se peut — ou alors nous ne sommes plus dignes de la foi de nos aïeux).

Harry Caouissin



Les Amis du Patrimoine de Plougastel-Daoulas viennent d'éditer un magnifique livre consacré au **PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET STATUAIRE DE PLOUGASTEL**. 180 pages abondamment illustrées, dont quatre en couleurs, d'une iconographie éblouissante de 200 photos. (195 francs. En vente aux Amis du Patrimoine de Plougastel. Hôtel de Ville 29213. Plougastel-Daoulas).

En outre cette Association, créée il y a sept ans, a déjà à son actif un beau palmarès, s'étendant sur les chapelles: avec restauration d'ornements sacerdotaux et bannières, de statues de toutes les chapelles sous la conduite d'un spécialiste agréé. Lessivage des murs pour rendre aux pierres leur teinte d'origine. Le bilan chiffré des heures consacrées par des bénévoles à ces travaux totalisent, en 1985-86, 568 heures. Mais quels beaux résultats.

Enfin du 11 juillet au 15 septembre, vacances scolaires et sur rendez-vous, visite de l'Exposition de ce riche Patrimoine, qui reçut 6000 visiteurs en quinze jours. (Hôtel de Ville de Plougastel-Daoulas. Tél 98.40.21.18).



DES FICHES ET UN RÊVE!

ou un catalogue des urgences

On nous dit parfois: «Depuis que dans chaque département breton des dizaines d'associations s'occupent des chapelles, le patrimoine religieux est en sûreté». C'est ignorer à quel point les chapelles, fontaines et calvaires abondent en Bretagne. C'est oublier que des communes autrefois très peuplées se sont vidées de leurs habitants et se trouvent chargées d'un nombre de monuments à entretenir sans proportion avec leurs ressources. C'est oublier aussi qu'en bien des communes on n'a pas encore retrouvé le sens du bien commun ni le respect du passé. Non, le patrimoine religieux n'est pas tout entier sauvé! Et il faudrait que dans chaque département on dresse la liste des urgences.

C'est ce qu'a commencé à faire un membre de **Breiz Santel**, M. Kerdavid. Sur de grandes fiches cartonnées (21 x 30) il colle une ou deux photos d'un monument, dont il donne la localisation précise, l'histoire, la description sommaire, quelques renseignements sur le propriétaire probable, l'utilisation actuelle, l'état d'esprit du village ou de la commune quant à une restauration. Et surtout, dans une rubrique finale, intitulée «*Que faire*»? , son avis sur des travaux qui pourraient et devraient être entrepris.

Travail considérable, travail précieux, travail exemplaire, car les fiches commencent ce que l'on pourrait appeler un **catalogue des urgences**.

Certaines de ces fiches sont désolantes, car à la rubrique «*Que faire*? » il arrive que M. Kerdavid note «*Rien*» quand vraiment c'est trop tard. Ou bien encore «*Nettoyer les ruines, et les protéger d'une chape au sommet des murs*».

D'autres fiches, au contraire, montrent qu'il suffirait pour remettre en état une croix, une fontaine, que quelqu'un prenne la chose en mains et organise un chantier sans prétention. Pour enlever la végétation envahissante (par exemple autour de la Croix du stade, à Boqueho) remplacer une pierre du socle, consolider l'ensemble... ou nettoyer une fontaine (par exemple celle de Saint-Maudez en Plérin). Ces actions modestes, à la portée de toutes les bonnes volontés, sont très importantes. Elles créent des liens entre ceux qui les organisent, elles éveillent l'intérêt chez ceux qui se contentent de regarder. Et souvent le garçon qui, à quatorze ans, a travaillé quelques heures d'un mercredi ou d'un dimanche pour le bien commun, et qui aura été fier et heureux s'engagera plus tard dans un chantier de dix jours où l'on s'attaque à une chapelle. Comme celle de Saint-Adrien en Plaine Haute dont la toiture devrait être révisée. Celle de Notre-Dame de Bon-Repos en Plérin, malade du toit et du mur est, celle de Saint-Guignan en Saint-Jean Kerdaniel qui a besoin d'une injection de liant.

Ou encore cette charmante petite chapelle du Parc Saint-Jacut du Mené appuyée à la jolie petite maison du chapelain.. deux monuments qui forment un ensemble original et qui pourrait peut-être, une fois restauré, trouver une utilisation intéressante? Bien des associations locales se sont attelées — parfois avec l'aide de **Breiz-Santel** — à des travaux aussi difficiles et, d'année en année, progressent vers une restauration complète.

Les associations ont toujours pour piliers quelques personnes pleines d'ardeur mais il leur faut, pour rester vivantes, s'appuyer sur l'ensemble de la population, et d'abord obtenir sinon l'aide (parfois cela vient plus tard) du moins le consentement de la municipalité et de la paroisse.

M. Kerdavid nous a envoyé six fiches sur Plouagat.

Alors — sans vouloir donner de leçons à personne — rêvons un peu sur Plouagat:

Pour le calvaire de Kermorvan (pierre et bois) il faudrait trouver un bon menuisier. Pour celui de Kerbarbo, une équipe de nettoyage — Pour celui de Kerouzien, un maçon capable de remplacer quelques pierres et de rejointoyer discrètement l'ensemble. Les petits travaux ne seraient pas trop exigeants en compétence, en temps, en argent. Ceux qui s'y donneraient en recruteraient peut-être d'autres pour les aider à nettoyer la fontaine Saint-Jacques, et à débayer ses alentours, pour en faire un lieu agréable? Resterait alors les deux chapelles: Saint-Jacques, pour laquelle il serait difficile — du moins sans aide extérieure — de faire plus que de nettoyer et stabiliser les ruines, pour dire «ici, chez nous, Saint-Jacques fut révére» (peut-être en relations avec Saint-Jacques de Compostelle?) Et puis Saint-Yves de Pabu qui mériterait la fondation rapide d'une association. Nettoyage d'abord... puis démolition du toit dangereux et protection des murs par une chape... Ce serait une première étape, ménageant l'avenir. Et l'avenir (continuuons de rêver) pourquoi ne serait-ce pas, très vite, une toiture neuve. Et un pardon, ce qui voudrait dire qu'une chapelle construite par leurs ancêtres il y a plusieurs siècles serait rendue à la vie par les habitants de Plouagat d'aujourd'hui.

Un rêve? Mais pourquoi ce qui a été possible ailleurs ne le serait-il pas à Plouagat? Si l'on en doute à Plouagat, que l'on vienne voir ce qui s'est fait à Languidic, dans le Morbihan, où le nombre des chapelles avait de quoi décourager et la paroisse et la municipalité. Oui, que l'on vienne voir comment les habitants de Languidic sont fiers de leur patrimoine restauré et rendu à la vie.

M.M.M.

Bravo M. le Maire!

A Plourava, dans la région de Chateaudren, au village dit «La Ville Chevalier», ce calvaire du XVIII^e siècle comme le montre notre photo, penchait si dangereusement, qu'un jour d'avril il tomba! Méaventure hélas, arrivée à tant d'autres qui ont ainsi

disparu parce que leurs pièces ont été brisées ou emportées.

Ici rien de pareil! La municipalité l'a immédiatement relevé et restauré, le sauvant, espérons le, pour des siècles, car ce calvaire qui porte l'inscription FAIT FAIRE PAR JEAN LE PEN.V.C. (vicaire ?) date de 1764.



Photo prise le 4 avril 1987



Photo prise le 7 avril 1987

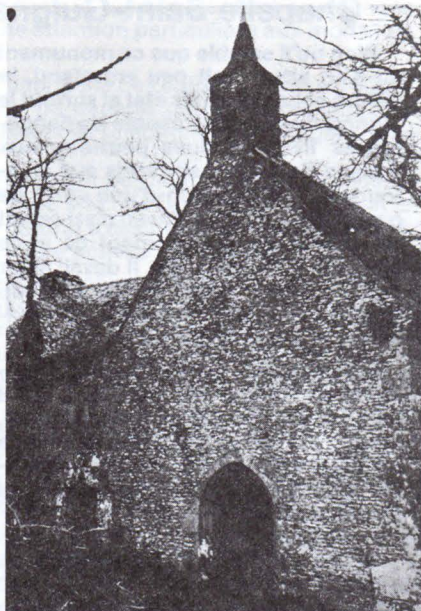


Chapelle Saint-Jacques en Plouagat (22170)

Elle serait du XVII^e siècle appartenant actuellement au docteur Sérandour, Ploumagoar. Le dernier pardon a eu lieu en... 1914!

État: chapelle privée transformée en grange! La porte Ouest a été agrandie pour permettre le dépôt d'engins agricoles. Le monument est complètement ruiné envahi par le lierre et les ronces. Une partie du toit, en tôle, existe toujours.

Possibilités de restauration: totale, paraît impossible, mais avec l'accord du propriétaire, un chantier de jeunes permettrait de sauver les ruines et de les mettre en valeur, en détruisant la végétation, sur et autour du monument, en protégeant le sommet des murs par une chape de ciment.



Chapelle du parc Saint-Jacut du Méné (22330)

Situation: se trouve à l'entrée d'une allée menant au château du Parc (en ruines).

Historique: XV^e ou XVI^e siècle? Certainement chapelle du château. On voit sur la photo, une habitation imbriquée qui devrait être la demeure du chapelain (comme à Languivoa en pays bigouden).

État actuel: guère entretenue et la toiture commence à avoir quelques dégâts. Mais c'est surtout la demeure du chapelain qui s'effondre intérieurement et bientôt extérieurement, risquant d'endommager encore plus la chapelle. Que faire?



Chapelle Saint-Guignan en Saint-Jean Kerdaniel

(22 170)

Bien qu'il semble que ce monument du XVI^e siècle soit peu entretenu, la toiture est en mauvais état et surtout le pignon du chœur présente de dangereuses fissures, dues peut-être aux travaux de voirie entrepris aux alentours et à la création d'une sorte de parking. Bien qu'un rideau d'arbres ait été planté, l'environnement de cette chapelle est déplorable. Il devait avoir autrefois une fontaine, le ruisseau proche s'appelant « ruisseau de la fontaine ». A-t-elle disparue ?

Propriétaire: sans doute la commune de Saint-Jean Kerdaniel. Quoi faire ? Il faudrait par un professionnel, injecter du ciment sous pression dans les fissures, revoir la toiture, aménager correctement les alentours. Les vitraux sont aussi à refaire.

(Photos M. Kerdavid).



Une promenade Breiz-Santel

Que diriez-vous, amis de Breiz Santel, d'une « promenade Breiz Santel » qui nous permettrait, pendant une journée, d'échanger nos expériences tout en prenant conscience de la vitalité du mouvement ?

Car nous irions de chantiers en chantiers (chantiers anciens terminés, chantiers en cours, chantiers projetés). Naturellement nous verrions aussi au passage, des sites intéressants, des monuments en bon état.

Pour une première promenade, le président se propose comme guide. Il enverra un programme détaillé à tous ceux qui lui en feront la demande (H. Maho, 8 rue du Pot d'Argent — 22200 Guingamp) N'oubliez pas de joindre à votre lettre un timbre pour la réponse.

La date retenue est le dimanche 20 septembre. Le rendez-vous se fera au cœur de la Bretagne, à l'abbaye de Bon-Repos où nos amis de l'abbaye font de si bons travaux. Nous-mêmes avons restauré une portion d'ouvrage sur la façade

Est. Ces travaux comprenaient la réfection de deux linteaux de fenêtre, de maçonnerie et de la dépose et repose d'une lucarne ronde en pierre de taille qui menaçaient de s'effondrer.

Le monument, grandiose, est très beau. Le site est superbe.

Tout près de là, sur la hauteur, deux allées couvertes montrent que le passé chrétien du site a été précédé par un passé religieux bien plus ancien.

Tout près aussi les gorges de Tout-Goulle sont un des plus beaux sites de la vallée du Blavet.

Rien que cela mériterait le voyage. Mais nous verrons bien d'autres belles choses.

Alors, reprenez la date du 20 septembre.

BON-REPOS. au XVIII^e





Concert au profit d'un toit pour une chapelle, et quelle chapelle!

Organisé par notre dynamique amie Madame Marie-Thérèse Blanchet, responsable de la chapelle Saint-Jean de Trévoazan, en Prat (Côtes-du-Nord) en l'église Sainte-Thérèse de Saint-Brieuc, ce concert donné par la chorale Vent d'Ouest et la fanfare du C.O.B. rapporta la somme de 6000 francs. Certes c'est encore insuffisant. « Mais enfin, nous dit Madame Blanchet, les ruines abominables depuis 1910 n'existent plus. La chapelle vaut maintenant le détour. Elle est superbe (voir notre photo). J'ai réussi là un exploit, auquel personne ne croyait. En 1988, le toit sera mis. A cela non plus, personne ne croyait et les bonnes langues du pays caquetaient: «Jamais il n'y aura de toit là-dessus!»... **Elle** fait la chapelle, elle n'a qu'à la payer». C'est ce que je suis en train de faire! Car c'est pour moi une passion de reconstruire ce superbe sanctuaire de Saint-Jean-de-Trévoazan. Eh oui, je suis heureuse d'avoir ce chantier sur les bras!»

Il en faudrait beaucoup de Marie-Thérèse Blanchet autour de nos chapelles en détresse!

Ajoutons que notre président, M. Maho, a remis à Trévoazan une cloche de bateau.

La chorale du Vent d'Ouest prêtant son concours à Trévoazan



RENAISSANCE DES PARDONS



La bénédiction des chevaux

LE PARDON AUX CHEVAUX A L'ÎLE SAINT-GILDAS

Dimanche 7 juin, vers 8 heures du matin, alors que nous balisions dans la grève l'empreinte du vieux chemin de Saint-Gildas, tout semblable à celui qu'empruntaient les premiers ermites, le trot des chevaux du pèlerinage, résonnait dans l'eau et la rocaïlle de la grève à Bugulès en Penvénan (cent cinquante pèlerins et cavaliers).

Jusqu'à onze heures, les cavaliers et fermiers venus du continent menèrent fièrement leur monture.

Quelle image ancestrale évoquée naguère par A. Le Braz, Le Goffic, Chevrillon et Botrel, amoureux illustres de ce pays!

Quelles joies reçues par **Breiz Santel** pour avoir donné renaissance à ce pardon perdu depuis trente ans!

Joie encore de voir au Port-Blanc, 1400 pèlerins, en tête notre président, embarquer sur les bateaux des marins-pêcheurs et plaisanciers pour gagner l'île Saint-Gildas, propriété de la petite-fille du docteur Alexis Carrel, soigneusement entretenue par Pierre, le fidèle gardien.

Le pardonneur, l'abbé Martin, ancien professeur de philosophie à Saint-Joseph de Lannion, célébra la sainte Messe dans l'oratoire où repose le docteur Carrel.

Puis, sous l'averse, la foule en cirés, partit en procession par le barrage qui rejoint l'autre partie de l'île vers le puits. Au retour, les chevaux emboîtèrent le pas des fidèles pour recevoir la bénédiction tant attendue. Une quarantaine de chevaux de selle ou de trait, impeccablement soignés et décorés, emplirent l'aire verdoyante qui borde la chapelle.

Le pardon de Saint-Gildas revivait toute l'allégresse et la beauté d'une tradition retrouvée.

Breiz Santel, en suivant l'éloge d'Anatole Le Braz dans son célèbre «Pays des Pardons», a su trouver une notoriété en renouant avec ces belles traditions du Trégor.

H. Maho.

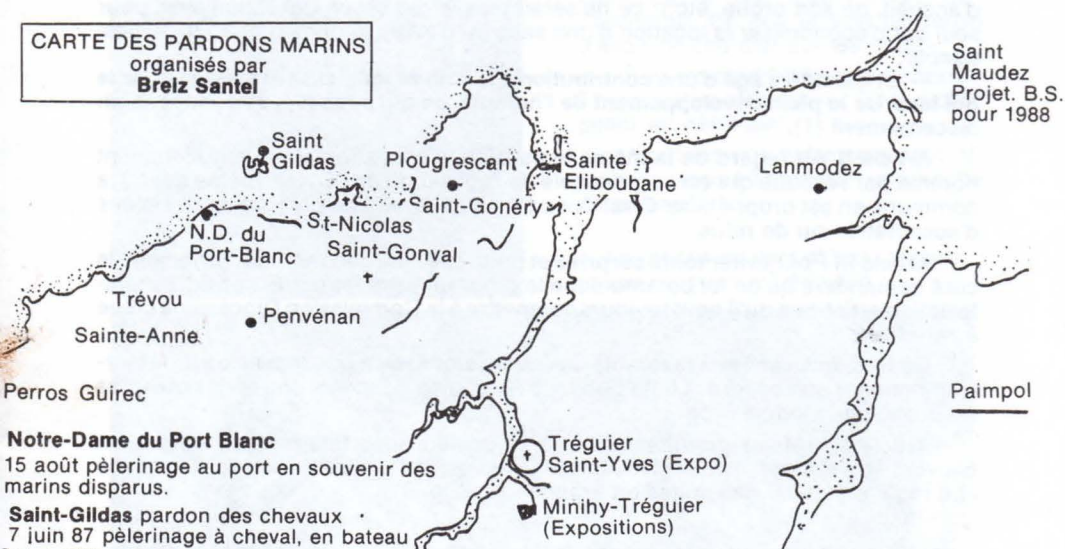
MARINS du Trégor et du Goelo



La messe célébrée dans l'oratoire de Saint-Gildas.

(Photos UR)

CARTE DES PARDONS MARINS organisés par **Breiz Santel**



Notre-Dame du Port Blanc

15 août pèlerinage au port en souvenir des marins disparus.

Saint-Gildas pardon des chevaux
7 juin 87 pèlerinage à cheval, en bateau

Sainte-Eliboubane (île Loaven)

12 juill 87 mère de Saint-Gonéry, pèlerinage en bateau, dépôt de gerbe en mer en souvenir des marins disparus.

Ces pardons sont des dévotions populaires spécifiques

CONCERTS ET AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES DANS NOS ÉGLISES ET CHAPELLES. UNE DÉCISION DU PRIMAT DE BRETAGNE



Les demandes d'utilisation d'une église ou d'une chapelle, pour y organiser des concerts ou d'autres activités culturelles (expositions, conférences, etc.) sont de plus en plus fréquentes et mettent parfois les organisateurs ou les prêtres dans des situations embarrassantes. Il arrive même que des manifestations artistiques soient décidées sans que le curé en ait été informé, ce qui ne saurait être toléré. Aussi a-t-il paru nécessaire de préciser dans quelles conditions ces activités pouvaient être accueillies.

Ces directives sont particulièrement destinées à MM. les Curés, en vue d'une clarification et d'une harmonisation des pratiques; il serait souhaitable qu'ils puissent communiquer ce texte à MM. les Maires et aux responsables d'associations.

L'esprit général de ce document repose sur trois principes:

- Le fait qu'une église n'est pas lieu neutre mais celui où l'assemblée chrétienne se retrouve pour célébrer sa foi;
- la vocation d'ouverture des communautés chrétiennes à tout ce qui touche la culture de l'homme;
- le service rendu aux responsables locaux qui n'ont pas encore pu réaliser des lieux destinés à ce genre d'activités.

Article 1. Selon la loi française, la destination d'une église est d'être « affectée à l'exercice du culte ». On ne peut donc l'utiliser pour des activités culturelles qu'à certaines conditions:

- là où elle apparaît comme le seul endroit possible (en raison de sa capacité d'accueil, de son orgue, etc.); ce ne serait plus le cas si son utilisation avait pour seul but d'économiser la location d'une salle ou d'éviter la construction d'un local adapté;

- **et quand il s'agit d'une contribution à la culture religieuse et artistique, celle qui favorise le plein développement de l'homme, ce qui suppose, évidemment, un discernement (1).**

Article II Au regard de la même législation, c'est l'affectataire régulièrement nommé par l'évêque qui est responsable de l'utilisation de l'église, même quand la commune en est propriétaire. C'est donc à lui qu'il revient de prendre les décisions d'acceptation ou de refus.

Article III Pour éviter toute surprise et pour être aidé dans son discernement, le curé demandera qu'on lui communique le programme et les modalités de la manifestation artistique qu'il peut toujours soumettre à la Commission Diocésaine créée à cet effet.

Ce n'est qu'avec l'avis favorable de cette Commission que le curé ou le desservant donnera son accord. Toute publicité ne pourra donc être entreprise qu'après l'avis de cette Commission.

Article IV « Mises gratuitement à la disposition des fidèles », les églises ne peuvent être normalement « ni louées, ni faire l'objet d'un droit d'entrée » (Bazoche « Le régime général des cultes en France » 1948, p. 81).

(1) Ce qui fut entre autres le cas pour: le film « Le Mystère du Folgoët », projeté dans la collégiale de la Madone du Léon, dans la chapelle de Languivoua en pays bigouden, et à Notre-Dame de Quimperlé, du concert à Sainte-Thérèse de Saint-Brieuc, respectivement en faveur de la sauvegarde du Folgoët, de Notre-Dame de Languivoua, de Notre-Dame de la Trinité en Lothéa, de Saint-Jean de Trévoazan... (N.D.L.R.).

Si, de fait, une participation est demandée pour rembourser les frais engagés par l'association organisatrice, on portera une attention particulière aux modalités financières retenues:

- la communauté chrétienne, usagère habituelle de l'église, n'a pas à s'engager financièrement dans une entreprise qui ne dépend pas d'elle, et doit être obligatoirement dédommée des frais occasionnés (électricité, chauffage, entretien, dégâts éventuels, personnels...);
- les conditions devraient autant que possible permettre l'accès de tous;
- les organisateurs devront examiner, avec MM. les Curés affectataires et la commune propriétaire, la souscription **d'un contrat d'assurances correspondant à la manifestation qui ne peut être assimilée à une activité paroissiale.**

Article V Des opérations purement lucratives ne sauraient être cautionnées. Par ailleurs, les églises, étant affectées gratuitement au culte, ne peuvent être le lieu de manifestations artistiques destinées à rapporter de l'argent ou à faire de la publicité à des organismes ou des associations, quels qu'ils soient, même si leurs buts humanitaires sont soutenus par des chrétiens. Les utilisateurs doivent savoir que l'Église n'en tire aucun bénéfice.

Article VI S'il est demandé de présenter des œuvres musicales pendant une célébration liturgique (dans le cas de fêtes locales, par exemple Sainte-Cécile), on veillera à éviter les ambiguïtés: l'acceptation dépendra de l'engagement du groupe à se mettre, avec son apport propre, au service de l'animation de la liturgie.

Article VII Les organisateurs seront invités à respecter le caractère du lieu mis à leur disposition; ce qui suppose dignité, tenue, propreté, interdiction de fumer... Ils devront rappeler ces exigences aux participants (acteurs et spectateurs), veiller à leur application et remettre les lieux en état, si autorisation leur a été donnée d'une quelconque modification.

On veillera tout particulièrement au respect de l'autel et du tabernacle. En général, MM. les Curés retireront le Saint-Sacrement et les objets habituels du culte liturgique.

Article VIII Les présentes directives entreront en vigueur dans le diocèse à partir du 15 mars 1987.

A Rennes, le 28 février 1987

Jacques JULLIEN

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo



« Où la musique est prière et la prière est musique » avec le chœur des moines de Kergonan et les voix angéliques des jeunes du Foyer Notre-Dame de la Joie de Pontcallec en Berné (Morbihan), sous le direction du Père Le Feuvre. (doc. Ololé).

DÉCOUVERTE DE CROIX SUR ROUTE DE PLOEMEUR—LARMOR-PLAGE



(photo télégramme).

Lors de l'élargissement de la route allant de Ploemeur à Larmor-Plage, les ouvriers de la voirie ont découvert, encastrées dans un talus partiellement en pierres, trois croix peut-être quatre. Cette découverte fortuite pose évidemment un problème majeur : celui de l'origine de ces croix. D'une part, elles ne sont pas entières, leur fût a disparu. A moins que ce soit l'un d'entre eux qui se trouve à l'extrémité du talus. Des mesures précises restent à faire pour connaître si les morceaux correspondent. D'autre part, force est de constater qu'elles sont d'époques différentes. La plus ancienne se trouve au milieu. Devant la rusticité de la taille on peut dater cette croix du haut Moyen Age. Un des bras est abîmé. C'est la plus belle et la plus complète. Les deux autres sont mutilées. Elles ne comprennent que la croix proprement dite. Les bras sont chanfreinés, et légèrement pattés. Si le morceau actuellement enterré est aussi une croix ou une portion, on retrouve également le chanfrein. Considérant la dimension du fût à l'extrémité du talus on peut penser qu'il correspond à l'une de ces croix.

Dans l'état actuel des recherches on se perd en conjectures sur leur origine. L'époque de leur taille étant certainement distincte, de même que le matériau employé, on ne peut penser qu'à un rassemblement d'éléments primitivement dispersés.

Pourquoi les avoir mises là ? That is the question !

Lors de la Révolution française, on sait que de nombreuses croix furent mutilées et dispersées.

Est-ce dans un geste de conservation que les habitants de Ploemeur ont remplacé des croix ici ? Le lieu ne porte-t-il pas le nom de « La vraie Croix » qui serait je pense, la plus ancienne (celle du Haut Moyen Age). Les autres

mutilées seraient venues rejoindre celle qui fut de tout temps considérée comme la « première ».

Dans son prestigieux « Atlas des croix et calvaires du Finistère » le Père Y.P. Castel fournit de précieux renseignements quant à l'origine et la signification des croix de nos chemins.

Je me suis mis en rapport avec notre prêtre érudit afin que lors d'un passage dans notre région il puisse venir donner son avis sur cette découverte.

Or, sans son ouvrage il prend bien soin de noter que sur les deux cent trente-quatre croix de la Cornouaille finistérienne et les sept cent huit croix du Léon, il est persuadé qu'il en reste à découvrir.

Bien que le travail du Père Castel reste encore à faire pour notre Morbihan, nous avons aujourd'hui la preuve que notre pays recelle bien des richesses qui, on peut l'espérer, seront protégées afin que les générations futures puissent aussi admirer le labeur de foi de nos pères: **Feiz hon tadou koz!**

Per Péron

« Votre revue me va au cœur »

« La revue Breiz Santel vient de me parvenir. Je ne sais par quel intermédiaire. Peu importe. Inutile de vous dire combien une revue de ce genre, soutenant la restauration et la réhabilitation des chapelles, fontaines, calvaires et enclos me va au cœur. »

La plaquette que je viens d'éditer: « Pardons, chapelles, origine et signification » est le fruit d'une recherche personnelle, mais aussi le fruit d'une tradition vivante que j'ai reçue dans mon enfance sur les confins des monts d'Arrée... où la tradition de vie associative autour des chapelles s'est sans doute perpétuée plus longtemps que dans d'autres régions...

Pendant plus de vingt ans de Missions Bretonnes je me suis posé la question de la raison d'être de ces chapelles avec leurs enclos. La réponse m'a été apportée par l'étude des clans, des Frairies, des Trêves., des Kordennad et des Breuriez., ou encore des Koskoriad. Les archives, particulièrement celles de Saint-Brieuc que j'ai pu consulter m'ont révélé le nombre et la richesse des frairies et de leurs chapelles, les témoins d'une vie associative extraordinaire. Les chapelles étaient « la maison pour tout ou la maison de la culture » d'autrefois.

Les communautés de base des chrétientés d'Afrique ou d'Amérique du Sud sont dans la droite ligne de nos confréries claniques!

Je pense que le rappel de cette vie culturelle et religieuse de nos ancêtres doit être un élément motivant pour les restaurateurs, encore plus que la beauté des sites et des monuments!

Je vous offre ce livre et je suis à votre service pour l'offrir à toutes les associations qui travaillent pour notre patrimoine celtique et breton.

P. Yves Guillermin O.M.I.

Nous recommandons vivement à nos amis de B.S. l'ouvrage du Père Guillermin qui est en outre agrémenté de lavis de chapelles, œuvres de l'auteur. Citons les chapitres: L'origine des pardons en Bretagne. Les chapelles bretonnes — La vie associative en Bretagne — Un héritage des confréries trivales — Le pardon, signe d'unité... (50 Fr. franco — Père Yves Guillermin, O.M.I. 71 bis avenue de Gaulle 77330 Ozoir).





Photo Gicquello.

Une autre belle ruine, peut-être! Mais cette chapelle de Gornevec, près de Sainte-Anne-d'Auray sera restaurée sous l'égide de Breiz-Santel. Car à la suite d'un dépôt de dossier d'avant-projet, nous avons reçu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la réponse satisfaisante suivante:

Objet: Morbihan-Plumergat-Chapelle de Gornevec (I.S.M.H. le 23/2/1925).

Vous avez bien voulu nous faire part de votre projet de participer à la restauration de la chapelle de Gornevec, ce dont je vous remercie bien vivement, constatant en effet l'impossibilité ressentie par la commune, pour mener à bien la sauvegarde de cette chapelle.

Ainsi que nous l'avions esquissé et selon les termes de votre courrier, adressé à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France du Morbihan, l'ensemble de votre projet doit être soumis à l'approbation des Architectes des Bâtiments de France. Une fois votre projet approuvé et chiffré, un plan de financement, établi par votre Association, l'État, au titre de son aide aux chantiers de jeunes bénévoles, pourra vous accorder une subvention pour la mise en place de ce chantier; il pourra, aussi, accorder une subvention (non cumulable avec la précédente) pour les travaux réalisés par une entreprise pour le compte du maître d'ouvrage.

Tous ces travaux doivent être connus du service de la Conservation des Monuments Historiques, avant le 1^{er} octobre prochain, dernier délai.

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

C. Véysière-Pomot

Le préfet, Commissaire de la République de la région Bretagne, et le président du Conseil régional de Bretagne ont adressé au président de *Breiz Santel*, la lettre réconfortante ci-dessous, en réponse à notre demande de subvention de 90000 francs, malgré la réduction en général des attributions aux associations:

28 mai 1987

Monsieur le Président,

Le collectif budgétaire de juin 1986 avait conduit à réduire le soutien accordé au mouvement associatif dans son ensemble et, particulier, à diminuer les aides attribuées à ce titre aux régions dans le cadre des Contrats de Plan.

Conscients des graves difficultés de trésorerie qu'une telle mesure ne manquerait pas de provoquer, nous sommes intervenus auprès de Monsieur François Léotard, Ministre de la Culture et de la Communication, afin d'appeler son attention sur cette situation et lui demander d'examiner les conditions dans lesquelles l'aide de l'État pourrait être ramenée à son niveau initial.

A la suite de ces démarches la dotation de l'État en faveur des mouvements associatifs à audience régionale a été rétablie pour 1987 au niveau de 1985.

Cette dotation, abondée à parité par l'État et la Région, a été répartie en étroite concertation, en prenant en compte l'intérêt du travail réalisé par les associations et leur dynamisme sur le plan régional.

Pour ce qui concerne votre association il est prévu de lui attribuer en 1987 une contribution globale de 90000 francs qui pourra être mandatée dans les prochaines semaines.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Charles-Jean Gosselin

Préfet, Commissaire de la République

Yvon Bourges

Président du Conseil Régional de Bretagne

NOS CHANTIERS CÔTES-DU-NORD 1987:

— à Guingamp:

Chapelle de l'Abbaye de Sainte Croix
(inscrite M.H.), visite possible, 1^{er} juin au 15 juin.

— A Peumerit-Quintin:

Chapelle N.-D. du Loc'h (inscrite M.H.),
du 22 juin au 18 juillet et pardon des cerises.

— En Saint-Gelven (bord du lac de Guerlédan):

Abbaye de Bon Repos (classée M.H.),
du 27 juillet au 9 août, visites commentées. Pardon face à l'Abbatiale.

— A Lanloup:

Chapelle Sainte Colombe (avec 25 polonais),
du 7 août au 15 août, concerts dans le Trégor et le Goélo. Pardon.

— A Ploasne:

Chapelle du Saisonais, du 17 au 24 août.

— A Sainte-Tréphine:

du 1^{er} au 15 septembre, Chapelle Saint Trémeur,
(Historique, visites sur demande — Messe de fin de chantier).

Il existe également des chantiers de week-end sur un jour ou deux — pour restaurer et embellir — croix, calvaires, fontaines sacrées et leur environnement, fleurissement.





A TRÉGUIER, AU PARDON DE SAINT-YVES: EXPOSITION BREIZ SANTEL ET REMISE DE PRIX

Les 17, 18 et 19 mai, dans le cadre du grand pardon annuel de Saint-Yves, l'Exposition itinérante de **Breiz Santel** attira un nombreux public, vivement intéressé par l'action de notre Mouvement: Panneaux de photos, plans, outils, bilans et projets créèrent un impact réel. D'autre part notre président Henri Maho procéda à une remise de prix pour des chantiers 1986: Prix Gérard Verdeau, chapelle Notre-Dame du Loch en Peumeurit-Quintin; prix Éric Bonnet pour la restauration d'une fontaine, à Gildas Connan, de Squiffiec, et enfin le prix Claude Dervenn pour un poème à Jean-Yves Rolland de Lanloup.



Au grand Pardon de Tréguier, le chef vénéré de Saint-Yves passe devant la caravane-expo de Breiz Santel, au Minihy.

(Photo UR).

«AUX AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-MAUDÉ» EN PLŒMEUR (MORBIHAN)

Dimanche 31 mai 1987, à l'issue de la messe et de la procession qui avait mené les pèlerins à la Fontaine de Saint-Maudé, Pierre Motta secrétaire général de Breiz-Santel accompagné de Per Péron, trésorier, ont remis l'un des prix Breiz Santel venant récompenser une association qui au cours de l'année écoulée avait restauré une chapelle de notre Bretagne.

Cette remise se déroulait en présence de Monsieur Lessard maire de Plœmeur et conseiller général, ainsi que du président Mélédo, responsable de l'association et de tous les amis du quartier.

Après la remise du chèque par P. Motta, notre trésorier faisait remarquer le plaisir de Breiz Santel de récompenser une association, qui bien que jeune, avait déjà réalisé un travail énorme, avec l'aide substantielle de la commune de Plœmeur. Mais il faisait surtout observer que la jeune association ne se contentait pas de mettre un toit et de consolider les murs, mais aussi de penser aux vitraux dont les maquettes étaient présentées en grandeur nature à l'intérieur de la chapelle, et qui doivent raconter la vie de Saint-Maudé. Per Péron demandait aussi que le travail devait se poursuivre par l'aménagement du placître et si possible, si les moyens le permettaient, de voir un jour s'élever un calvaire, comme le faisait autrefois nos anciens. Enfin il fustigeait les associations qui dépensent l'argent des pèlerins en festivités qui n'ont plus rien à voir avec le culte.



(Photo Ouest-France)

Remise du chèque par M. Motta à l'Association Saint-Maudé

Saint-Maudé est un exemple typique d'une action bien menée, de la communauté qui effectue le gros du travail (couverture, charpente) et l'association qui va réaliser les vitraux et l'aménagement du placître.

C'est un exemple que Breiz Santel voudrait voir partout ailleurs. «Aide-toi et la Mairie t'aidera...» telle devrait être une des lignes de conduite des associations travaillant à la sauvegarde de nos sanctuaires en péril.

Un second chèque était également remis à une association voisine «**Les amis de Notre-Dame de Bon Secours**», de Quéven, qui a restauré une magnifique chapelle des bords du Scorff. Deux exemples à suivre.

A LOTHÉA REMISE DU PRIX GÉRARD VERDEAU

A l'issue de la grand messe célébrée le dimanche de la Trinité devant la chapelle de Lothéa, en Quimperlé, de plus en plus renaissante, le trésorier de **Breiz Santel** Per Peron, remit au général de La Villemarqué président de l'association de sauvegarde de Lothéa, le premier prix Gérard Verdeau, du concours 1986 de **Breiz Santel**, tandis que la cloche «Marie Antoinette» faisait tinter l'angelus.

Campagne de restauration de croix, calvaires et oratoires



Association sœur de **Breiz Santel**, en Ile-de-France, sous le vocable de **Notre-Dame de la Source** (dont nous avons déjà entretenu nos amis), lance pour l'Année Mariale, une campagne de restauration de croix, calvaires et oratoires. Toute restauration correctement exécutée sera récompensée. Des prix seront attribués aux meilleurs d'entre elles.

Pour cela, il faudra adresser un dossier complet de restauration. On peut dès à présent se procurer le règlement de ce concours à l'**Association Notre-Dame de la Source, 5 avenue André, 95230 Soisy-sous-Montmorency**. (Joindre une enveloppe timbrée).

Le calendrier de nos pardons

Doyenné de Belz (Morbihan)

BELZ:

Pardon de Saint-Clément
à Kerclément: 1^{er} dimanche
de mai

Pardon de Notre-Dame de la Clarté à Kernours: 1^{er} dim. de juillet

Pardon de Sainte-Anne de Kerdonnerch: dim. après le 26 juillet

Fête de l'Assomption à la Grotte N.-D. de Lourdes à Port-Niscop: 15 août.

Pardon de Saint-Cado: 3^e dim. de septembre.



ERDEVEN:

Pardon de Loperhet: 2^e dim. de juin

Pardon de Saint-Germain: 2^e dim. de juillet

Pardon de Saint-Sauveur: 3^e dim. de juillet

Pardon des 7 Saints (au bourg): dernier dim. d'août

Pardon de Saint-Guillaume à Lisveur: 1^{er} dim. de septembre

ÉTEL: Fête de la Rivière et Bénédiction de la Mer le 15 août.

LOCOAL:

Pardon de Saint-Brigitte: dim. avant l'Ascension

Pardon de Saint-Jean: le dim. le plus proche du 24 juin

Pardon de Saint-Goal: 2^e dim. de juillet

MENDON:

Pardon de Lampaul: dim. après la Pentecôte

Pardon des Ménèques: 1^{er} dim. de juillet

Pardon de Sainte-Marguerite: dim. avant le 15 août

Pardon de Saint-Gildas à Locqueltas: dim. après le 15 août

Pardon de la Madeleine: dernier dim. d'août

Pardon de Saint-Vincent au Moustoir: 1^{er} dim. de septembre

Pardon du Bourg de Mendon: 2^e dim. de septembre

PLOERMEL:

Pardon de Saint-Laurent: 2^e dim. d'août

Fête de N.-D. de Recouvrance: 15 août

Pardon de Locmaria: 2^e dim. de septembre

Pardon de Saint-Cado: 3^e dim. d'octobre

Pardon de la Grotte: 1^{er} dim. d'octobre

Pardon de Saint-Méen: 2^e dim. d'octobre

QUÉVEN (Morbihan)

15 août: **Pardon N.D. du Bon Secours** — Messe le matin — après-midi: Cérémonie mariale — feu de joie suivi d'une fête profane. 1^{er} dimanche de septembre: Pardon Saint-Nicodème. Messe le matin, feu de joie, fête profane (l'après-midi).



Pardons et fêtes profanes en faveur de restauration de chapelles en Trégor, Hte-Cornouaille, pays de Guingamp

ST-NICOLAS DU PELEM

A Bothéa :

28 juin: Pardon suivi de kermesse et repas pour la fête paroissiale de Saint-Pierre.

A Saint-Eloi :

Le 14 août: 21 h, fest-noz au profit de la restauration de la chapelle Saint-Eloi.

Au Ruellou :

Dimanche suivant le 15 août: Pardon de N.D. du Ruellou. 11 h: messe solennelle; 15 h: Vêpres, procession, tantad.

A Saint-Eloi :

1^{er} dim. de septembre: Pardon de Saint-Eloi. 11 h: messe, procession, tantad.

CANIHUEL

Au bourg : 2^e dim. de juillet: Pardon de N.D. de Canihuel, messe et procession.

A La Trinité : Samedi 18 juillet: 20 h: Pardon de la Trinité
21 h: Fest-noz sur le placître de la chapelle.

LANRIVAIN

Au Guiaudet :

1^{er} dim. de mai: Pardon de N.D. du Guiaudet. Messes, vêpres, procession et feu de joie

A Lannegan :

Dim. le plus rapproché de la fête de Saint-Yves: Pardon de Lannegan: messe, vêpres, procession et Tantad.

A Saint-Antoine :

5 juillet: à partir de 14 h: kermesse et pardon de Saint-Antoine.

PEUMERIT-QUINTIN

***Au Loch :** 10 juillet: Pardon et fest-noz de N.D. du Loch.

KERJERT

2^e dim. de mai: **à l'église :** Pardon de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus: messe et procession (**reliques authentiques de sainte Thérèse**).

Jeudi de l'Ascension : à Kergrist-Lan: grand-messe et procession du pardon.

Le 11 juillet: **à Coat-Mallouen :** fest-noz de l'Abbaye de Coat-Mallouen.

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

*29 janvier: petit pardon de **Saint-Gildas**, messe suivie d'une procession autour de la chapelle.

*3^e dim. de juillet: grand pardon de Saint-Gildas: Messe à 14 h 30, procession, Fête populaire.

*A la Chapelle de la Clarté :

3^e dim. après Pâques: Messe à 10 h 30.

Le 8 septembre: Pardon N.D. de la Clarté,
la veille à 20 h 30: messe procession et tantad;
le 8: 10 h 30: grand messe; 15 h: vêpres.

*1^{er} dim. de septembre: Pardon de Saint-Gilles, messe à 10 h 30.

*A la chapelle Saint-Laurent :

2^e dim. d'août: Pardon de Saint-Laurent: Messe à 10 h 30.

LOCARN 1^{er} dimanche d'août: **Pardon saint Gonéri.**

PLOUGRESCANT

Dimanche 12 juillet à 10 h 30: **pardon sainte Eliboubane à l'île Loaven; organisation: pêcheurs, paroisse et Breiz Santel.**

POMMERIT LE VICOMTE

Jeudi de l'Ascension: Chapelle Notre-Dame du Paradis. 2^e dimanche de juillet et 4^e dimanche de septembre: chapelle N.D. du Folgoat.

LE MERZER

2^e dimanche d'octobre: **Pardon N.D. de Pitié** (église paroissiale). **Pardon de Saint-Yves** (chapelle).

SAINT-CONNAN

Au Lougou:

Le 20 septembre: Pardon et fête du Logou.

Saint-Gildas à Magoar: sam. 31 janvier

Saint-Yves à Saint-Norgant: dim. 24 mai

Saint-Maurice à Saint-Péver: dim. 7 juin

Fête-Dieu à Magoar: dim. 21 juin

Saint-Eloi, Restudo à Saint-Péver: dim. 28 juin

Sainte-Anne Le Cloître à Saint-Fiacre: dim. 26 juillet

Saint-Jean-du-Pénity à Kerien: dim. 23 août

Saint-Fiacre (fête) à Saint-Fiacre: dim. 30 août (dernier d'août)

Notre-Dame de Lorette à Saint-Fiacre: 6 septembre

Notre-Dame d'Avaugour à Saint-Péver: 13 septembre.



Prix des Écrivains bretons 1987 Nos amis à l'honneur

Le Grand Prix (fondation Yves Rocher) a été attribué cette année à l'historien François Marquer (Erlan-nig) pour son ouvrage: **La Résistance bretonne à Napoléon Bonaparte** (1799-1815); le prix Camille Le Mer-

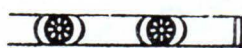
cier d'Erm couronnant un ouvrage d'histoire, a été attribué à «**Gonéri, le Filleul de Cadoudal**» de Herry Caouis-sin et Janig Corlay, illustré par le Ral-lic; «**L'histoire de notre ville de Redon**», par l'érudit l'abbé Maugendre, a reçu le prix de la fondation Paul Ricard. Toutes nos félicitations aux lauréats.

AMIS DE BREIZ SANTEL DISPARUS

• **Marc'harid Gourlaouenn**, qui consacra sa vie à l'enseignement du breton par correspondance (les fameux Cours «Ober») Celle que ses élèves depuis les années 30, surnommaient «**Santez Marc'harid**» repose dans ce cimetière de Douarnenez non loin de deux grands autres celtisants: le docteur Laennec et l'écrivain Jakez Riou.

• Nous avons aussi appris avec douleur, la mort brutale à soixante-treize ans le 5 juin dernier, à Carnac de notre ami Dorig Le Voyer, rénovateur de la Musique instrumentale bretonne. Grâce à ses recherches, à ses réalisations, nos binious et bombardes ont pu interpréter entre autres, de la musique bretonne sacrée.





Dans sa nouvelle édition « Bretagne », le Guide Bleu Hachette, rend hommage à différentes reprises à *Breiz santel*. Ainsi page 592 dans un encadré « Sauver le Patrimoine »; page 594: Notre action pour la sauvegarde et la restauration des « Fontaines sacrées »; Au sujet de la chapelle Saint-Corentin en Scrignac, des activités en Pays de Baud, de Pontivy et la Vallée du Blavet (page 590), au Pays de Chistr Per en Gléguérec; sur les travaux à la fontaine Saint-Fiacre au Faouët (page 336); sur l'abbaye de Bon Repos (page 522); sur la restauration sur les collines sacrées et inspirées de

tion de la chapelle de Saint-Meldéoc à Locmeltro en Guern (page 592). Dans ce guide, vous trouverez des encadrés la Bretagne (Ménez Hom, Mené-Bré, Manéguen, le Mont-Dol, Notre-Dame de Lorette, Bel Air etc.; sur les roues à carillon ou roues de la fortune, sur la massue sacrée ou *mell béniget*, à cette période où la médecine n'avait pas fait les progrès que nous connaissons. Ces rites existaient dans les pays de France et du monde. Bien d'autres existent encore de nos jours. Que les saints de nos chapelles les protègent.

Un film qui fait honneur à notre Bretagne

Le cinéaste Louis Panassié, sous le patronage de Connaissance du Monde, présente un beau film « La Bretagne » que nous recommandons fortement, non point seulement parce que l'œuvre de Breiz Santel y est évoquée, mais aussi pour les séquences aux images d'une richesse de cou-

leurs, l'art de la prise de vues, la poésie qui s'en dégage, je dirai même la spiritualité. Un kaléidoscope éblouissant d'un Tro Breiz, commenté en direct par l'auteur avec tout son talent de conférencier, sans vous lasser une seconde. A voir et à revoir.

Abonnement et adhésion:

Association et jeunes de moins de 21 ans:

Associations:

Membres bienfaiteurs:

☐ à partir de 70 frs

☐ à partir de 20 frs

☐ à partir de 150 frs

☐ à partir de 150 frs

Nom: Prénom:

Profession: Date de naissance:

Adresse précise:

Code postal: Ville ou commune:

..... Date:

Signature:

A adresser à Per PERON, 6, rue du Fer à Cheval, 56260 LARMOR-PLAGE
C.C.P. 1536 85 H Nantes - Ordre: *Breiz Santel*.
Chèque bancaire - Ordre: *Breiz Santel*.

Si vous désirez conserver intact votre bulletin, recopiez tout simplement l'encadré ci-dessus.

Il est rappelé à nos adhérents que depuis la reconnaissance d'utilité publique de Breiz Santel, le code général des impôts autorise une déduction de 5% du montant des revenus imposables. Un reçu est délivré de toutes les sommes remises.



Au bord de l'Élorn, rivière de légende et de poésie, la chapelle Saint-Jean s'élève dans un cadre de verdure. Dans ce sanctuaire, fondé au XII^e siècle par les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, un grand crucifix du XV^e siècle a été arraché et livré aux flammes par une bande de mécréants, en la nuit de la dernière Pentecôte. (Voir notre article dans ce numéro).

(Photo tirée de l'album « Patrimoine architectural et statuaire de Plougastel-Daoulas, édité par les Amis du Patrimoine de Plougastel).